



ZONE DE DISTRIBUTION : AULON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique convenable nécessitant cependant la mise en place d'un système pérenne de désinfection.
Eau peu minéralisée, corrosive pour les métaux, nécessite un traitement de neutralisation.
Turbidité et couleur de l'eau parfois élevées nécessitant la réalisation régulière de purges des réseaux de distribution.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE GRAND ETANG. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 162 personnes sur 1 commune (AULON). Le responsable des installations est : « SIE DE L'ARDOUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE DE L'ARDOUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **12 mg/L**

Valeur maxi : **13 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **143**

Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**

Année prise en compte : **2020**

TURBIDITÉ

A

Dépassements occasionnels de la référence de qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur maxi : **4,7 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **2,15 °f**

Valeur maxi : **2,2 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible minéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **128 microS/cm**

Valeur maxi : **244 microS/cm**

Quelques conseils

 FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
 SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2025

UDI 023000171

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.